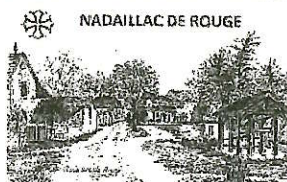


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_05-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 07/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 9

Votants: 10

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Compte administratif compte de gestion et affectation du résultat budet lostissement la Bouffious - DE_2023_05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOSREDON Christine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 456.98	10 000.00		10 000.00	31 456.98
Opérations de l'exercice	115 479.83	115 324.73	124 044.49	112 764.25	239 524.32	228 088.98
TOTAUX	115 479.83	146 781.71	134 044.49	112 764.25	249 524.32	259 545.96
Résultat de clôture		31 301.88	21 280.24			10 021.64
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						10 021.64
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_05-DE

	au compte 1068 (recette d'investissement)
10 021.64	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 / 02 / 20 23
et publié ou notifié
le 20 / 02 / 20 23

Le Maire, Francis
CHASTRUSSE

